

# Un juge peut-il déclarer sa couleur politique ?

## Le contexte

**Luc Hennart**, président du tribunal de première instance de Bruxelles, a déclaré jeudi dernier à la RTBF : *"Je suis proche du PS."*  
**Réaction immédiate d'Olivier Chastel**, président du MR. Pour lui, ces propos mettent en doute l'impartialité du magistrat.

## Oui

**Luc Hennart**

Président du tribunal de première instance de Bruxelles.

■ J'ai exprimé ma proximité avec le Parti socialiste car c'est un fait. Ce qui ne m'a jamais empêché de travailler objectivement. Que préfère-t-on : avoir un juge dont on ne peut pas déceler qui il est, ou quelqu'un qui exprime sa préférence de façon transparente ?

### Que signifie exactement l'impartialité d'un juge ?

Que le magistrat examine la situation qui lui est soumise telle qu'elle est, sans aucun a priori de quelque ordre qu'il soit. Un juge doit avoir une totale virginité.

**"Je suis proche du PS et c'est une proximité que j'assume sans problème."** Cette phrase que vous avez prononcée sur le plateau de "Jeudi en prime" sur la RTBF a suscité la réaction outrée de plusieurs politiciens MR qui en déduisent que vous ne pouvez plus être impartial. Que leur répondez-vous ?

Qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent. Ce n'est pas parce qu'un juge parle de son opinion politique qu'il en devient pour autant partial. Il est d'ailleurs totalement absurde de croire que la neutralité absolue puisse exister d'une manière ou d'une autre. Ce que je pense fait partie intégrante de l'être humain que je suis. Mais, au-delà de ce que je suis, je suis capable en tant que juge de prendre de la distance pour travailler avec toute l'objectivité requise. Je pense que cette réaction est motivée par les critiques que j'ai pu émettre. Mes positions en tant que président du tribunal de première instance de Bruxelles dérangent le gouvernement qui préfère tirer sur le pianiste plutôt que débattre des idées ! Arrêtons s'il vous plaît de perdre notre temps avec une réflexion qui n'est pas l'essentiel.

D'autre part, agiter le chiffon rouge devant le taureau est d'une grande malhonnêteté intellectuelle. J'aimerais qu'on aborde les questions dans l'ordre. Je suis devenu magistrat en 1986. On a tendance à oublier qu'à l'époque, il fallait presque une carte politique pour entrer dans la magistrature. Même si certains magistrats voulaient se draper dans une

forme de virginité, nous avions tous une coloration

politique. Je me rappelle parfaitement de l'entretien que j'ai eu alors avec le procureur du Roi. "Monsieur Hennart, vous êtes incontestablement socialiste" sont les premiers mots qu'il m'a dits. A l'origine, la magistrature était essentiellement cataloguée PSC-CVP. Les accointances politiques sont devenues une difficulté à partir du moment où quelqu'un a décrété qu'il fallait ouvrir la magistrature à toutes les tendances philosophiques afin qu'elle soit un écho de la composition sociologique de la population. Et qui a dit, le premier, qu'il fallait viser un équilibre ? Le ministre de la Justice, Jean Gol. Un libéral. C'est par lui que j'ai été nommé, lui qui savait très bien quelle était ma couleur politique et celle des autres magistrats. J'avais la couleur socialiste et cela n'a jamais fait l'objet de discussions.

C'est bien plus tard, après l'affaire Dutroux, qu'il est devenu méprisable d'avoir une couleur politique. Tout à coup, il fallait dépolitiser. C'est idiot car avoir des personnes qui ont des opinions différentes fait partie du corps social dans lequel nous vivons et des institutions.

**Prendre position aussi clairement que vous venez de le faire ne vous met-il pas en difficulté ?**

Mais que préfère-t-on : avoir un juge dont on ne peut pas déceler qui il est ou, au contraire, quelqu'un qui exprime sa préférence politique de façon transparente ? Ce n'est quand même pas parce que

vous ne dites rien que vous ne pensez rien ! J'ai exprimé moi-même ma proximité avec le Parti socialiste car c'est un fait. Mais je n'ai fait que dire ce que tout le monde savait déjà ! C'est pourquoi il est assez extraordinaire de voir qu'aujourd'hui certains feignent la surprise.

**Votre position vous a-t-elle déjà posé problème dans les affaires que vous avez dû traiter ?**

Jamais, au grand jamais. Cela fait trente ans que j'exerce

avec une parfaite (il n'y a pas d'autre mot) honorabilité le métier qui est le mien. D'ailleurs, il existe des garde-fous à toute dérive éventuelle. Des mécanismes de contrôle existent à toutes les étapes d'une procédure. Donc, même si, à l'occasion d'une affaire, je devais faire montre d'une option politique, cette éventualité serait vite contre-carrée par une récusation.

**Quelles sont les matières du droit où vos positions politiques pourraient poser problème ?**

Il n'y en a pas.

**Aucune gêne, donc, à dire que vous faites de la politique ?**

Aucune, je fais de la politique au sens premier du terme, au sens noble : je gère la cité dans ma sphère de compétences. Et il n'y a évidemment pas lieu de le taire ni d'en rougir.

Entretien : Monique Baus

**"Je fais de la politique au sens premier du terme, au sens noble : je gère la cité dans ma sphère de compétences. Et il n'y a évidemment pas lieu de le taire ni d'en rougir."**

# Non

**Denis Ducarme**

Chef de groupe MR  
au Parlement fédéral.

■ Luc Hennart a énoncé clairement et publiquement, sur un plateau télé, son adhésion aux idées d'un parti politique, en l'occurrence le Parti socialiste. C'est une attitude incompatible avec le devoir de neutralité d'un magistrat de la justice.

**Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles, s'est dit proche du PS. Selon vous, cela pose problème ?**

M. Hennart chargeait déjà la majorité actuellement au gouvernement de manière tout à fait surprenante, voire indécente, pour un magistrat. Qu'il soit proche du PS, c'était un secret de polichinelle. Mais, ici, il a franchi un pas supplémentaire, affichant sa couleur politique sur un plateau télévisé, et indiquant clairement qu'il était proche du Parti socialiste. A un moment, il faut choisir, soit on est juge, soit on fait de la politique. On ne peut pas faire les deux. Or, M. Hennart fait manifestement les deux. Cela pose évidemment des questions par rapport à sa neutralité. Ce qui est tout de même une exigence qu'on peut qualifier de fondamentale dans son métier.

**Personne n'est tout à fait objectif. M. Hennart pourrait vous répondre qu'en exprimant ses préférences politiques, au moins on sait à quoi s'en tenir le concernant...**

Une telle argumentation ne tient pas la route. Certes, les magistrats ne sont pas des robots, mais leur neutralité doit rester intacte. Evidemment, certains d'entre eux réagissent par rapport à telle ou telle décision politique, qui a un impact plus ou moins grand sur leur profession. C'est normal, il s'agit de réagir en tant que magistrat ou syndicaliste de la magistrature. On sait qu'actuellement, une réforme de la justice est sur le métier, cela entraîne des réactions. A ce stade-là, on reste dans un

échange traditionnel, lié à l'avenir de la justice, avec parfois des visions qui se confrontent. Mais dans le cas de M. Hennart, on est au-delà, on est dans un tout autre schéma, puisqu'on a un magistrat qui nous dit être proche du PS, donc d'un parti politique. De plus, cette adhésion est énoncée de façon claire et nette, publiquement, dans le cadre d'une émission médiatique... On est bien dans une situation incompatible avec le métier de juge.

**Le MR a publié un communiqué de presse pour s'en offusquer. Mais, concrètement, que comptez-vous faire ?**

Je vais adresser une question écrite au ministre de la Justice. Une question d'ordre général, qui appelle un rappel à la règle. Je ne cite même pas le nom de Luc Hennart, je ne veux pas en remettre

une couche. J'interroge simplement le ministre pour savoir s'il est normal qu'un juge affiche ostensiblement son adhésion aux thèses d'un parti politique. En tout cas, moi, ce n'est pas la vision idéale que je me fais du système qui est le nôtre.

**Pourquoi ?**

Vous savez, il y a de grands débats au sujet de la neutralité de la fonction publique. C'est un sujet particulièrement sensible. Le monde public – je ne parle évidemment pas du monde politique – doit afficher sa neutralité sur les plans religieux, philosophique et politique. Il n'est donc pas question d'avoir des magistrats qui affichent leur adhésion aux idées d'un parti. Surtout que dans le cas des

magistrats, la neutralité est vraiment au cœur de leur fonction.

**La voix de Luc Hennart devient-elle inaudible ?**

Il est évident que toutes les charges qu'il porte à l'encontre de cette majorité perdent de leur crédibilité. Nous avons là un juge militant. On sait qu'il est proche de la retraite. Qu'il anticipe son départ de la magistrature, s'il veut s'engager au sein d'un parti politique, à savoir le PS.

Entretien: Baptiste Epicum

“ On sait que M. Hennart est proche de la retraite. Qu'il anticipe son départ de la magistrature, s'il veut s'engager au sein d'un parti politique, à savoir le Parti socialiste.”

## La réaction du MR

**L'impartialité du magistrat**, c'est-à-dire sa neutralité, est une exigence fondamentale de la régularité d'un procès, rappelle un communiqué du MR daté du 17 mars. Chaque partie doit avoir la certitude que le juge n'a ni parti pris ni intérêt personnel. Sans garantie d'impartialité, il ne peut pas y avoir de confiance.

**Olivier Chastel**, président du parti libéral, s'interroge alors: *“Maintenant que Luc Hennart affiche publiquement sa proximité avec un parti politique, cette impartialité n'est plus assurée. Luc Hennart ne devrait-il pas assumer jusqu'au bout son positionnement politique et s'engager officiellement aux côtés de la famille politique dont il se sent si proche?”*